

30 LES DÉCÈS dus au choléra dans le monde ont augmenté de 30 % en 2025 malgré une baisse du nombre de cas signalés.

CRISE SOUDANAISE

Le Soudan accuse les Emirats de soutenir les FSR et de déstabiliser la région

Le Soudan a accusé ouvertement les Emirats de soutenir les Forces de soutien rapide (FSR), d'aggraver la catastrophe humanitaire dans le pays et de chercher à déstabiliser la région, présentant à la tribune de l'ONU des éléments documentant ces implications.

Le représentant permanent du Soudan auprès des Nations unies, l'ambassadeur Al-Harith Idriss, a adressé lundi de vives critiques aux Emirats en réponse aux déclarations de son représentant devant l'Assemblée générale des Nations unies, lors de sa 81e session à New York. Al-Harith a expliqué que la catastrophe humanitaire qui s'aggrave au Soudan a été en partie provoquée et aggravée par les Emirats.

Il a indiqué que ce soutien avait été documenté par les rapports du Groupe d'experts onusiens chargé par la résolution 1591, ainsi que par le rapport de la Commission d'établissement des faits, qui fait état d'un approvisionnement continu.

Al-Harith a déclaré, dans ce sens, que les allégations des Emirats quant à leurs «neutralité et innocence» dans le conflit soudanais ne tiennent pas la route, car les crimes et les atrocités commis avec la complicité des Forces de soutien rapide renseignent sur un «partenariat sanglant» scellé avec cette milice.

Le représentant permanent du Soudan auprès de l'ONU a ensuite énuméré une série de pratiques qu'il attribue aux Emirats et qui viseraient à déstabiliser le Soudan et à tenter de remplacer les règles de l'ordre inter-

national. Il a affirmé, à ce propos, que «le soutien émirati à la milice rebelle ne se limitait pas à l'achat d'armes, mais s'étendait aux efforts visant à nuire au gouvernement soudanais et à déstabiliser la région en attisant les tensions confessionnelles et la haine, tout en sapant le rôle du Soudan au sein de différentes institutions et en tentant de détériorer ses relations avec ses voisins à travers des campagnes médiatiques et l'intelligence artificielle, ainsi qu'en portant atteinte à la dignité du peuple soudanais».

A cet effet, Al-Harith a accusé Abou Dhabi de chercher à établir une administration parallèle à Nyala, de pratiquer le nettoyage ethnique et d'utiliser des mercenaires étrangers pour attaquer les forces armées, outre la falsification de la monnaie soudanaise et la contrebande de minerais stratégiques.

Il l'a également accusé de saboter les réseaux d'énergie, d'électricité et d'eau, de prendre pour cible les barages et les entrepôts de denrées alimentaires, ainsi que de diffuser des informations trompeuses, notamment des allégations sur l'utilisation d'armes chimiques. Répondant au représentant émirati, Al-Harith a affirmé que le cœur du réseau de soutien extérieur aux Forces de soutien rapide a été révélé et ses agissements sont désormais documentés dans de nombreux rapports internationaux, précisant que des éléments de sociétés enregistrées aux Emirats affirment que ce pays avait engagé des mercenaires et monnayé leurs services pour transporter du matériel militaire vers les zones du conflit.

Depuis la même tribune onusienne, le ministre soudanais des Affaires étrangères, Mohieldin Salim Ahmed Ibrahim, avait appelé à l'instauration d'une paix «juste» au Soudan, insistant sur la nécessité de mettre fin aux «ingérences extérieures» et aux flux d'armes et de mercenaires.

«Le Soudan est une nation éprise de paix, mais nous aspirons également à une paix juste», a déclaré M. Mohieldin, soulignant qu'une paix durable ne pourrait être instaurée tant que persisteraient «des ingérences extérieures», notamment «d'afflux d'armes et de mercenaires» à travers les frontières soudanaises.

DEUX MORTS ET 20 BLESSÉS DANS DES FRAPPES DE DRONES SUR EL-OBEID

Deux personnes ont été tuées et 20 autres blessées vendredi dernier, dans des frappes de drones sur El-Obeid, capitale de l'État du Kordofan-Nord, au Soudan, selon les autorités locales, qui attribuent ces attaques aux Forces de soutien rapide (FSR). « Nous condamnons avec la plus grande fermeté les attaques menées par des drones de la milice rebelle, qui ont visé un centre d'accueil de déplacés, des stations-service et des sites civils », a déclaré le gouvernement du Kordofan-Nord dans un communiqué. Selon lui, les personnes hébergées dans ce centre avaient fui les exactions et les attaques des FSR dans leurs régions d'origine pour y trouver refuge. « Prendre pour cible des civils, des centres d'accueil et des installations civiles est un acte criminel inaccept-



able », a ajouté le gouvernement local, affirmant que ces frappes ne le détourneraient pas de ses efforts pour protéger la population et sécuriser les installations. Il a appelé la communauté internationale ainsi que les organisations de défense des droits humains et les organisations humanitaires à condamner et à documenter ces attaques, et à faire en sorte que leurs responsables rendent des comptes. Le gouvernement du Kordofan-Nord a qualifié ces attaques de « violation flagrante du droit international humanitaire » et de « crime de guerre » s'ajoutant, selon lui, aux exactions commises par les FSR contre les civils. L'armée soudanaise avait annoncé jeudi avoir abattu deux drones FH-95 dans le Kordofan-Nord. Les autorités soudanaises et des organisations de défense des droits humains accusent les FSR de viser

R. I.

Le Président Tebboune reçoit le président de la Fondation des anciens joueurs de l'équipe du FLN



(P2)

● L'ALGÉRIE RENFORCE SA COOPÉRATION AVEC L'ITALIE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Mise en avant de trois leviers fondamentaux de la modernisation industrielle et agricole

(P3)

CNESE

Pr Mohamed Boukhari place la 3^e AG sous le signe de l'efficacité de l'action publique

Le Conseil National Économique, Social et Environnemental (CNESE) a tenu, hier mardi au Centre International des Conférences (CIC) d'Alger, sa troisième Assemblée générale ordinaire. Une rencontre qui, au-delà de son caractère institutionnel, a été présentée par son président, Professeur Mohamed Boukhari, comme un moment de renouvellement de la responsabilité collective. Dans son allocution d'ouverture, Pr Boukhari a insisté sur le fait que la tenue de cette Assemblée générale « ne représente pas une simple étape périodique du travail institutionnel, mais constitue une occasion de renouveler la responsabilité collective dans l'accomplissement des missions confiées au Conseil ».

(Lire en Page 4)



● LE SG DE L'OPEP, HAITHAM AL GHAI

« La consommation mondiale d'énergie augmentera de 23 % d'ici 2050 »

(P5)

● PALESTINE OCCUPÉE

Des colons attaquent des véhicules et agressent des habitants dans plusieurs localités palestiniennes

(P12)

Post scriptum

Par : B. Khemis

Ce n'est pas une élection comme les autres. Prévues le 28 novembre 2026, les élections locales pour le renouvellement des Assemblées populaires communales (APC) et des Assemblées populaires de wilaya (APW) s'annoncent comme le rendez-vous le plus attendu de l'année politique. Si la présidentielle dessine le cap du pays, les locales, elles, touchent directement la vie du citoyen : la route devant sa maison, l'école de ses enfants, la collecte des déchets, l'eau au robinet, l'éclairage public ou encore l'attribution d'un logement. C'est ce lien organique entre le bulletin de vote et le quotidien qui explique l'intérêt grandissant des Algériens pour ce scrutin. Partout, dans les cafés, les marchés et sur les réseaux sociaux, la même question revient : qui gèrera ma commune demain? Car l'APC est la première administration que le citoyen interpelle. Sa performance se mesure en mètres de trottoirs réhabilités, en nombre de cantines scolaires ouvertes, en transparence dans la gestion du foncier. L'APW, elle, porte les grands projets de développement : routes de wilaya, hôpitaux, lycées, zones industrielles. De leur qualité dépend le développement social local. Conscient de cet enjeu, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Saâd Arous, a placé les médias au cœur du dispositif électoral. Ouvrant ce lundi les travaux de la journée d'étude intitulée « Les médias et les élections locales 2026 : vers une couverture

Élections locales du 28 novembre 2026 : un scrutin de proximité qui engage le quotidien des Algériens

professionnelle, responsable et transparente », Saâd Arous a livré un message sans ambiguïté devant un parterre de directeurs de médias publics et privés, de journalistes et de représentants des hautes institutions de l'État.

Pour lui, le citoyen n'a pas besoin que l'on choisisse à sa place, mais qu'on lui fournisse une information « neutre et objective pour exercer librement son droit de vote ». Le président de l'ANIE a insisté sur le fait que couvrir une élection ne se résume pas à relayer des communiqués ou filmer des meetings. C'est un travail de fond : vérifier les sources, contextualiser les programmes, expliquer les compétences réelles d'un maire et d'un président d'APW, et donner au citoyen les clés de compréhension de tout le processus.

« Le média constitue un pont essentiel entre l'information et la citoyenneté. Plus l'information est exacte, claire et équilibrée, plus le citoyen est en mesure de cerner ses droits et ses devoirs, et d'exercer son droit de vote en toute conscience, liberté et responsabilité », a-t-il souligné.

Cette exigence est d'autant plus forte que les locales ont une singularité. Contrairement aux législatives ou à la présidentielle, elles ne se jouent pas sur de grands slogans idéologiques. Elles exigent une approche journalistique ancrée dans le terrain. Il ne s'agit pas de promettre « un avenir meilleur », mais d'expli-

quer comment on va désenclaver un quartier, créer une zone d'activités, ou régler le problème récurrent des inondations. Le débat doit passer du slogan au projet concret.

Saâd Arous a également établi un lien direct entre la responsabilité de l'ANIE et celle des médias. Il a réaffirmé la disposition de son institution à jouer la transparence totale : « L'information officielle doit être accessible, claire, exacte et rapide ». L'ANIE s'engage à fournir en temps utile toutes les données électorales – nombre d'électeurs, listes de candidatures, taux de participation, résultats – et à répondre aux interrogations de la presse pour dissiper toute ambiguïté et renforcer la confiance.

Un engagement crucial à l'ère du numérique. Le président de l'ANIE a mis en garde : à l'heure où une fausse information fait le tour du pays en quelques secondes sur TikTok ou Facebook, la responsabilité est décuplée. « La célérité de la diffusion ne doit en aucun cas se faire au détriment de la véracité », a-t-il martelé. Il considère la presse nationale comme un partenaire clé dans cette bataille pour la crédibilité.

C'est pourquoi il a rappelé les fondamentaux de l'éthique journalistique : qualité du discours, respect de la vie privée, évitement de la diffamation et de la discredimination, distinction rigoureuse entre le fait et l'opinion, vérification des données, et respect du principe d'équité entre

B. KH.

CNESE

Pr Mohamed Boukhari place la 3^e AG sous le signe de l'efficacité de l'action publique

Le Conseil National Économique, Social et Environnemental (CNESE) a tenu, hier mardi au Centre International des Conférences (CIC) d'Alger, sa troisième Assemblée générale ordinaire. Une rencontre qui, au-delà de son caractère institutionnel, a été présentée par son président, Professeur Mohamed Boukhari, comme un moment de renouvellement de la responsabilité collective. Dans son allocution d'ouverture, Pr Boukhari a insisté sur le fait que la tenue de cette Assemblée générale « ne représente pas une simple étape périodique du travail institutionnel, mais constitue une occasion de renouveler la responsabilité collective dans l'accomplissement des missions confiées au Conseil ». Des missions qui, a-t-il rappelé, s'articulent autour de la réflexion, de la concertation, du dialogue, de l'analyse des transformations économiques, sociales et environnementales, de l'anticipation de leurs effets et de la proposition de voies à même de contribuer à l'amélioration de l'efficacité, de la cohérence et de la durabilité des politiques publiques mises en place dans ce cadre. Cette session est marquée par la présentation de trois projets de rapports stratégiques qui, selon le président du CNESE, « convergent tous vers un même objectif : contribuer à renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action publique et servir le citoyen ». Trois saines, dont deux émanant directement

du président de la République, qui touchent au cœur des préoccupations quotidiennes des Algériens.

EPIC : LE DILEMME ENTRE SERVICE PUBLIC ET RENTABILITÉ

Le premier projet de rapport porte sur une saisine du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relative au financement des services publics et à l'efficacité des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC). Le rapport se penche sur une équation complexe, celle de la conciliation entre les exigences du service public d'une part, et la nécessité de la durabilité financière et de l'efficacité économique d'autre part. « L'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial est appelé à accomplir une mission d'utilité publique, et en même temps à bien utiliser les ressources mises à sa disposition, à améliorer sa gouvernance, son efficacité et sa capacité à atteindre les résultats attendus », a expliqué Pr Boukhari. Derrière cette formule, c'est tout le modèle de gestion de plus de 200 EPIC en Algérie qui est interrogé. Comment maintenir des tarifs sociaux pour l'eau, l'électricité, les transports ou le logement, tout en évitant que ces entreprises ne deviennent un gouffre financier pour le Trésor public ? Le CNESE devrait proposer des pistes pour améliorer la gouvernance, la contractuali-

sation par objectifs et la mesure de la performance, sans renier la vocation sociale de l'État.

COURS PARTICULIERS : UNE RADIOGRAPHIE SANS TABOU D'UN PHÉNOMÈNE DE SOCIÉTÉ

Le deuxième rapport, également objet d'une saisine présidentielle, s'attaque à un phénomène qui a pris une ampleur considérable en Algérie : les cours particuliers en dehors des établissements d'enseignement officiels. Pr Boukhari a souligné que ce sujet a des ramifications et des dimensions multiples et profondes qui dépassent la simple pratique éducative parallèle, pour soulever des questions sur les causes de la propagation du phénomène et ses répercussions économiques, sociales et pédagogiques sur le système éducatif lui-même. Combien coûte cette école parallèle aux familles algériennes ? Quel est son impact sur l'égalité des chances, sur la qualité de l'enseignement public et sur la santé mentale des élèves ? Le CNESE a tenu à adopter, selon son président, « une lecture objective et équilibrée, qui dépasse les jugements préconçus, et cherche à comprendre le phénomène dans ses causes, ses motivations et ses effets, afin de permettre de proposer des approches plus appropriées et efficaces pour la scolarisation de nos enfants ». Il ne s'agit donc pas de criminaliser les enseignants ou les parents, mais de



comprendre pourquoi l'école publique ne suffit plus à rassurer, et comment y remédier par une réforme pédagogique et organisationnelle.

CANCER DU SEIN : PLAIDOYER POUR UNE MEILLEURE SYNERGIE INSTITUTIONNELLE

Le troisième projet de rapport est issu d'une auto-saisine du CNESE et concerne la synergie institutionnelle dans le parcours de prise en charge du cancer du sein en Algérie. Sur ce dossier sensible, Professeur Boukhari a révélé que le Conseil a constaté que « malgré les efforts considérables déployés par l'État dans le parcours de prise en charge du cancer du sein en Algérie, il reste une marge d'amélioration de la performance et de la prise en charge optimale de la qualité du parcours qui accompagne la patiente de la prévention et du

diagnostic au traitement, au suivi, à la réhabilitation et à l'accompagnement ». Le constat est connu : dépistage tardif, délais d'attente pour la radiothérapie, manque de coordination entre les CHU, les centres anti-cancer (CAC) et la médecine de proximité, et un accompagnement psychologique et social insuffisant après la guérison. Le rapport devrait préconiser une meilleure coordination, une numérisation du dossier patient et un renforcement de la prévention de proximité. Avant de déclarer officiellement ouverte la 3^e Assemblée générale ordinaire, Pr Mohamed Boukhari a renouvelé ses profonds remerciements et sa gratitude au président Abdelmadjid Tebboune pour la confiance qu'il accorde au Conseil et pour avoir soumis à cette institution consultative des questions d'importance nationale majeure.

Hamza B.

SAISON AGRICOLE 2026-2027

Khaldi souligne l'importance de renforcer l'accompagnement des agriculteurs

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, a souligné, ce lundi à Alger, l'importance d'une mobilisation totale pour garantir la réussite de la saison agricole 2026-2027, tout en assurant et en renforçant l'accompagnement des agriculteurs et en leur accordant toutes les facilités nécessaires. S'exprimant lors d'une rencontre avec les directeurs des services agricoles de wilaya, consacrée à la préparation de la nouvelle saison agricole, le ministre a insisté sur la nécessité d'œuvrer au soutien des agriculteurs à travers l'orientation et l'accompagnement technique afin d'assurer la réussite de la nouvelle saison agricole, notamment la campagne labours-semailles. Il a, dans ce cadre, précisé que les objectifs fixés consistent essentiellement à élargir les superficies consacrées à la céréaliculture, à introduire de nouvelles variétés de blé et à élaborer une cartographie agricole des différentes régions du pays, conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relative à l'élaboration d'une politique agricole

RECENSEMENT DES TERRES NON EXPLOITÉES ET LEUR INTÉGRATION AU SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION AGRICOLE

M. Khaldi a également évoqué le foncier agricole, relevant que «les vastes surfaces agricoles demeurent chaque année en jachère, une situation qui est inacceptable», annonçant à ce propos qu'il sera procédé à un recensement exhaustif des terres non exploitées en vue de leur intégration dans le Système national d'information agricole (SNIA), conformément à une approche progressive et équitable, tout en accompagnant et en

encourageant les investisseurs notamment dans les régions du Sud. Par ailleurs, le ministre a souligné que le président de la République a fait de la question de la sécurité alimentaire l'une des plus grandes priorités nationales et un pilier fondamental de la souveraineté nationale, notant que les instructions données lors de la dernière réunion du Conseil des ministres constituent, pour le secteur, «une feuille de route claire afin de réaliser cette vision stratégique». Il a, à cet effet, mis en avant les atouts dont dispose l'Algérie pour relever le défi de la sécurité alimentaire, grâce aux étendues de terres arables, de

l'expertise agricole et de l'encaînement administratif et technique, appuyés par un vaste réseau d'instituts et d'organismes de recherche. S'agissant du financement, M. Khaldi a indiqué qu'il a été convenu de maintenir le dispositif du crédit agricole +Rfif+ au profit des agriculteurs touchés par les catastrophes naturelles, ajoutant que des réunions hebdomadaires seront organisées afin d'assurer le suivi des dossiers de crédit, de lever les obstacles entravant leur traitement et de renforcer les actions de sensibilisation à l'assurance agricole.

R. N.

PÉTROLE

Le Brent à 104 dollar le baril

Une forte hausse, suivie d'un passage en recul pour finalement clôturer en légère régression : les cours du pétrole ont évolué hier, au gré de l'évolution des tensions géopolitiques. Le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en novembre, a perdu 1,50% à 104,48 dollars. Le directeur de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), Fatih Birol, a déclaré mardi que l'Europe se fournissait désormais à hauteur de 50 % en diesel auprès des États-Unis, ce qui en fait l'une des régions les plus exposées aux tensions sur ce marché. « Nous suivons les marchés de très près, en particulier ceux des produits pétroliers, dont le diesel. Si nécessaire, nous discuterons bien sûr avec nos pays membres des mesures à prendre », a-t-il déclaré à des journalistes à Dublin, avant une réunion des ministres de l'Énergie de l'Union européenne. Les pays membres de l'AIE pourraient examiner la possibilité de puiser dans leurs réserves stratégiques de pétrole si la situation l'exige, a-t-il ajouté. Le marché mondial du diesel est sous pression : les exportations du Moyen-Orient ont fortement diminué, tandis que les attaques contre les raffineries russes ont réduit la production et les livraisons de la Russie. Selon l'AIE, la hausse des expéditions américaines n'a que partiellement compensé ces pertes. Fatih Birol a indiqué que les pays membres de l'AIE discuteraient, si nécessaire, des mesures à prendre, parmi lesquelles pourrait figurer un nouveau recours aux réserves stratégiques. L'agence avait déjà coordonné en mars 2026 une mise à disposition de pétrole provenant de ces stocks pour répondre aux perturbations liées au conflit au Moyen-Orient.

R. N.

Les bienfaits d'une cure thermique sur votre santé

La cure thermique est un traitement médical qui utilise les eaux de sources minérales naturelles et leurs produits dérivés (gaz, boues, cataplasme...) dans différents soins, dans le but de soigner ou soulager certaines maladies. On vous explique dans quels cas une cure thermique peut vous aider à vous sentir mieux.

DES BIENFAITS SPÉCIFIQUES À CHAQUE EAU THERMALE

Les eaux minérales naturelles sont classées en fonction de leur composition (eaux bicarbonatées, sulfurées, sulfatées, chlorurées-sodiques, etc) et de leur température. En dessous de 20 °C, on parle d'eaux froides ou hypothermales.

Les eaux entre 35 et 50 °C sont considérées comme des eaux thermales ou mésothermales.

Les eaux hyperthermales affichent une température supérieure à 50 °C.

En théorie, chaque eau thermique apporte des bienfaits spécifiques en fonction de sa minéralisation. Mais il faut savoir que certaines eaux thermales aux compositions très différentes peuvent avoir des effets thérapeutiques similaires.

LES BIENFAITS DES EAUX THERMALES CHLORURÉES

Les eaux chlorurées ou eaux salines sont chargées en chlorure de calcium. Ces eaux sont indiquées dans :

le traitement des troubles du développement chez l'enfant (notamment l'énurésie), le traitement des rhumatismes, le traitement de certains troubles neurologiques. Les Pyrénées et le Jura sont les deux régions où l'on peut trouver des stations thermales aux eaux chlorurées.



LES BIENFAITS DES EAUX THERMALES BICARBONATÉES

Ces eaux sont riches en bicarbonate. Celles qui contiennent du sodium sont utilisées pour le traitement des affections digestives. Elles ont pour effet de faciliter la digestion, de calmer les spasmes digestifs et d'accélérer la cicatrisation de la muqueuse intestinale. Celles qui sont riches en calcium sont connues pour leurs propriétés anti-inflammatoires, apaisantes et cicatrisantes pour la peau. Elles sont indiquées pour traiter l'acné ou encore les séquelles des brûlures. Les stations thermales qui proposent des eaux bicarbonatées se situent principalement dans le Massif central (thermes de Vichy).

LES BIENFAITS DES EAUX THERMALES SULFATÉES

Ces eaux contiennent du soufre sous forme de sulfates. Les eaux sulfatées caliques (riches en calcium) sont indiquées

pour soigner les affections urinaires et les maladies métaboliques, notamment les problèmes rénaux et digestifs. Les eaux sulfatées mixtes (riches en calcium et en magnésium) sont recommandées pour certains problèmes dermatologiques (eczéma par exemple). Les eaux thermales sulfatées peuvent aussi être utilisées en neurologie et en phlébologie (problèmes veineux). On les trouve dans le nord des Pyrénées, les Alpes et les Vosges (Contrexéville).

LES BIENFAITS DES EAUX THERMALES SULFURÉES

Les eaux sulfurées sont riches en acide sulhydrique et en soufre, connus pour leurs propriétés antibactériennes. On les utilise pour traiter les affections des voies respiratoires (asthme, rhinite, bronchite, otite).

Le soufre est également bon pour la peau et les cartilages fragilisés par les rhumatismes. Les stations thermales de Bagnères-de-Luchon et de Cauterets, dans les Pyrénées, proposent de l'eau sulfurée.

Vous avez la vingtaine ? Voici pourquoi vous devriez arrêter de travailler de nuit !

Travailler de nuit quand on est jeune pourrait avoir des conséquences sur la santé une fois passé la cinquantaine, selon une étude publiée dans la revue PLOS. Les personnes concernées seraient plus à risque de faire une dépression.

PLUS DE DÉPRESSIONS CHEZ LES TRAVAILLEURS DE NUIT

Cette étude s'est intéressée à plus de 7000 travailleurs américains pendant plusieurs dizaines d'années. Parmi eux, la majorité avaient des horaires de bureau mais 17% d'entre eux travaillaient en horaires décalés.

Chez ces travailleurs de nuit, les cas de dépressions étaient plus nombreux, passé 50 ans, que chez les travailleurs aux horaires "classiques". Ce constat est encore plus frappant chez les personnes ayant changé de rythme de travail au cours de leur carrière.

LES FEMMES DAVANTAGE TOUCHÉES QUE LES HOMMES

Ces travaux montrent également que les femmes travaillant la nuit ou ayant travaillé la nuit plus jeunes, sont plus touchées par ce risque accru de dépression, notamment les femmes noires et hispaniques.

"Toutes catégories d'éducation confondues, les femmes noires ayant un emploi avec des horaires moins stables qu'en début de carrière, sont les plus susceptibles d'être en mauvaise santé parmi tous les groupes examinés", indique Wen-Jui Han, co-auteur de l'étude.

LE TRAVAIL DE NUIT, PLUS FRÉQUENT POUR LES OUVRIERS

D'après des chiffres de l'Observatoire des Inégalités, 6% des salariés français travaillent habituellement la nuit, soit entre 21 heures et 6 heures du matin. Les ouvriers sont deux fois plus concernés par le travail de nuit (12%) que les employés et les professions intermédiaires (respectivement 6% et 5%). Seulement 1% des cadres travaillent la nuit.

Travailler régulièrement de nuit peut altérer la santé des salariés. Les connaissances actuelles montrent que le travail de nuit augmente les risques de troubles du sommeil et de pathologies psychiques, de troubles métaboliques et de maladies cardiovasculaires et favorise l'apparition de certains cancers.

VOICI LA MEILLEURE HEURE POUR DÎNER

Au bout d'une semaine, j'ai gagné un meilleur sommeil"

De nombreux médecins vous le diront : plus vous dînez tôt et léger, mieux vous vous porterez ! Alors que le jeûne intermittent est de plus en plus recommandé, une journaliste américaine décrit les bienfaits sur son corps après une semaine de pratique. Le jeûne intermittent est de plus en plus prôné par les médecins et par les études scientifiques. Ce mode d'alimentation consiste simplement à ne rien manger sur une plage horaire définie et n'implique pas de compter les calories, pas plus que de supprimer des aliments (à condition d'avoir une alimentation équilibrée, riches en fruits et légumes et pauvres en aliments transformés).

"IL FAUT S'INTÉRESSER DAVANTAGE AU MOMENT OÙ NOUS MANGEONS"

"Oubliez les patches qui surveillent votre glycémie et le Pilates reformer ! La plus grande tendance en matière de santé est beaucoup moins tape-à-l'œil et beaucoup plus facile à mettre en œuvre. Il s'agit du jeûne intermittent, estime l'auteure Alice Porter. Nous savons tous que ce que nous mangeons est important pour la santé. Mais aujourd'hui, il faut s'intéresser davantage au moment où nous mangeons. Plus précisément au meilleur moment pour dîner".

L'auteur explique que les réservations pour dîner à 17h se font de plus en plus tendance aux États-Unis. Diverses études ont démontré que dîner plus tôt pourrait être meilleur pour la

santé. Un essai clinique portant sur 485 adultes, publié en 2022, a révélé que les personnes qui consommaient la plupart de leurs calories plus tôt dans la journée perdaient plus de poids que les autres. Les personnes qui ont mangé plus tôt ont également constaté davantage d'améliorations de leur glycémie, de leur taux de cholestérol et de leur sensibilité à l'insuline. Au contraire, dîner trop près du coucher ralentit la digestion et peut favoriser les troubles du sommeil.

"J'AI DONC DÉCIDÉ D'ESSAYER DE DÎNER À 18 HEURES PENDANT UNE SEMAINE"

"J'avais tendance à dîner entre 19h et 20h30 – et cela peut être plus tard si j'ai passé la soirée avec des amis ou si je me retrouve à travailler tard. En me couchant vers 22 heures, j'ai réalisé que je mangeais probablement un peu trop tard", se souvient Alice Porter. "J'ai donc décidé d'essayer de dîner à 18 heures pendant une semaine, pour voir si cela avait un impact

sur mon appétit, mon niveau d'énergie, ainsi que mon niveau de stress. Je travaille à domicile, donc 18 heures est généralement faisable pour moi, à condition que je commence à cuisiner dès que j'éteins mon ordinateur portable". Terminer le dîner vers 18h30 signifiait a permis à la journaliste de se coucher plus tôt. "Dîner plus tôt pendant une semaine m'a aidé à gagner en sommeil : je dormais plus presque chaque nuit et je me sentais plus reposé au réveil". Alors que le mauvais sommeil est associé à la prise de poids, l'amélioration de la qualité de vos nuits est donc un avantage indéniable. "La recherche montre que lorsque les gens manquent de sommeil, ils consomment entre 400 et 500 calories de plus par jour. Donc, si manger plus tôt vous aide à mieux dormir, cela peut également aider à réguler votre poids", souligne Alice Porter. En pratique Alice Porter termine son dîner avec une collation : "généralement un yaourt grec avec des fruits". Le but ? Éviter d'avoir faim pendant la nuit.

PALESTINE OCCUPÉE

Des colons attaquent des véhicules, et agressent des habitants dans plusieurs localités palestiniennes

Des colons sionistes ont fait irruption mardi dans la localité de Surda, au nord de Ramallah, ainsi que dans le secteur d'Al-Tira, à Ramallah, où ils ont agressé des habitants et s'en sont pris à leurs véhicules.

Ils ont également installé des panneaux et hissé des drapeaux israéliens à plusieurs endroits.

Selon des sources locales, un groupe de colons a fait irruption sur la route principale, au niveau du carrefour de Surda, où il a installé un panneau. Des drapeaux israéliens ont également été hissés sur la place Al-Awda, dans le secteur de la rue chinoise, près du quartier d'Al-Tira. Les colons ont par ailleurs caillassé plusieurs véhicules, semant la peur parmi les habitants et bloquant plusieurs carrefours.

Les sources ont indiqué que les deux secteurs étaient régulièrement le théâtre d'incursions de colons, accompagnées d'agressions ainsi que de l'installation de panneaux et de drapeaux israéliens.

Selon les données de la Commission de résistance au mur et à la colonisation, les colons ont commis 628 agressions au cours du mois dernier. Le gouvernorat de Ramallah et Al-Bireh arrive en tête avec 157 agressions, suivi de Naplouse avec 137, d'Hébron avec 120, de Bethléem avec 73, de Tubas avec 40, de Jénine avec 36 et de Jérusalem avec 31.

Le président de la Commission de résistance au mur et à la colonisation, Moayed Shaaban, avait indiqué que les forces d'occupation israéliennes et les colons avaient commis quelque 23 827 agressions contre des Palestiniens et leurs biens en 2025 dans les différents gouvernorats, un nombre record d'agressions enregistré en une seule année.

LA GRANDE-BRETAGNE REJETTE ET SUSPEND PLUS DE 80 LICENCES D'EXPORTATION VERS L'ENTITÉ SIONISTE

Le gouvernement britannique a révélé qu'il avait suspendu ou rejeté plus de 80 licences d'exportation vers l'entité sioniste pour des matériaux susceptibles d'être utilisés par l'armée sioniste dans la bande de Gaza, dans une démarche qui, selon lui, représente un durcissement de la politique de Londres à l'égard des exportations d'armes vers Israël.

Le ministre d'État britannique chargé des affaires du Moyen-Orient, Stephen Doty, a déclaré qu'environ 30 licences avaient été suspendues, lorsque le gouvernement a annoncé les restrictions en septembre 2024, alors qu'il a depuis rejeté plus de 50 nouvelles demandes de licences d'exportation vers Israël, selon ce que rapporte le journal britannique « Jewish Chronicle ».

Doty a expliqué que les nouvelles mesures approuvées par le gouvernement le 8 septembre ont renforcé les restrictions sur les exportations vers Israël, soulignant l'existence de ce qu'il a décrit comme un « double verrouillage » sur les exportations d'armes, car les licences doivent désormais être évaluées à la lumière des conditions existantes liées à de potentielles violations du droit humanitaire international, ainsi qu'à la lumière de la position du gouvernement britannique sur l'illégalité de l'occupation.

Il a déclaré que toutes les licences sont sujettes à examen



et qu'il a personnellement examiné chaque licence, pour s'assurer que les matériaux autorisés à l'exportation ne sont pas utilisés dans les armes utilisées dans la bande de Gaza.

Doty a souligné que certaines des licences circulant dans le débat public ne sont pas liées aux armes et incluent des produits tels que des médicaments pour les patients atteints de mucoviscidose et des boucliers de protection pour les journalistes et les organisations non gouvernementales, soulignant en même temps sa conviction que la Grande-Bretagne « pourrait faire plus » pour restreindre les exportations vers l'entité sioniste.

MATHILDE PANOT DÉNONCE L'ABSENCE DE SANCTIONS CONTRE ISRAËL ET ANNONCE DE NOUVELLES MOBILISATIONS POUR GAZA

La présidente du groupe parlementaire La France insoumise (LFI), Mathilde Panot, a de nouveau dénoncé, mardi, la poursuite des opérations militaires israéliennes dans la bande de Gaza et l'absence, selon elle, de sanctions internationales contre Israël.

« Le génocide continue toujours à Gaza », a déclaré la

députée lors du point hebdomadaire de son groupe à l'Assemblée nationale, évoquant les bombardements israéliens et la situation humanitaire et économique dans l'enclave palestinienne.

Mathilde Panot s'est notamment appuyée sur les dernières données de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), selon lesquelles Gaza traverse « la crise économique la plus grave jamais enregistrée dans le monde ».

D'après le rapport de l'agence onusienne, le PIB par habitant à Gaza s'établissait en 2025 à 212 dollars par an, soit environ 0,58 dollar par personne et par jour et seulement 17 % de son niveau de 2022. Quelque 92 % des établissements économiques de l'enclave ont été endommagés ou détruits depuis octobre 2023.

La cheffe de file des députés LFI a également déploré l'absence d'un embargo sur les armes, de sanctions contre Israël et de suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

« Toujours pas d'embargo sur les armes, de sanctions ni de suspension de l'accord UE-Israël », a-t-elle déclaré.

Mathilde Panot a par ailleurs annoncé que le groupe parlementaire LFI participerait, jeudi 1er octobre, au meeting organisé par des associations et collectifs palestiniens pour le lancement d'un mois de mobilisation contre l'armement d'Israël.

« Pas d'armes, pas de génocide », a-t-elle rappelé, reprenant le slogan de cette mobilisation.

Les députés insoumis participeront également à la manifestation prévue le 10 octobre en soutien aux Palestiniens, a-t-elle annoncé.

LES REVENDICATIONS EXPRIMÉES EN FAVEUR DES PALESTINIENS LORS D'UNE MOBILISATION

LYCÉENNE À PARIS

Des lycéens se sont mobilisés mardi devant le lycée Condorcet, dans le 9e arrondissement de Paris, dans le cadre d'un mouvement national dénonçant notamment le manque de moyens et de personnels dans les établissements scolaires.

Le rassemblement intervient alors que l'Union syndicale lycéenne (USL) a appelé au blocage des établissements à travers la France ce mardi 29 septembre, parallèlement à une journée nationale de grève dans la fonction publique.

La mobilisation comportait également un important volet de soutien à la Palestine, plusieurs drapeaux palestiniens ayant été déployés sur le lycée Condorcet.

Les revendications exprimées en faveur des Palestiniens s'inscrivent dans celles régulièrement portées lors des mobilisations organisées en France depuis le début de la guerre dans la bande de Gaza, notamment la protection de la population civile palestinienne, le respect du droit international, l'accès à l'aide humanitaire, ainsi que des mesures de pression contre Israël.

Des organisations mobilisées en soutien à la Palestine réclament régulièrement des sanctions contre Israël et l'arrêt de la coopération militaire ou des livraisons d'équipements militaires français à destination d'Israël. Elles appellent également à la fin de l'occupation et de la colonisation des territoires palestiniens et à l'exercice du droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

La question de l'accès humanitaire à Gaza demeure également au centre des revendications des mouvements de soutien aux Palestiniens. Ces organisations demandent notamment un accès sans restriction pour l'aide humanitaire, les organisations internationales, les personnels médicaux et les journalistes.

LE SG DE L'OPEP, HAITHAM AL GHAIS

« La consommation mondiale d'énergie augmentera de 23 % d'ici 2050 »

Le secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), Haitham Al Ghais, a souligné que la Déclaration d'Alger constitue le fondement de la coopération entre les pays producteurs de pétrole.

Il a également prévu une hausse de 23 % de la consommation mondiale d'énergie à l'horizon 2050. Ces déclarations ont été faites lors d'un entretien diffusé lundi soir par la télévision publique. Revenant sur la Déclaration d'Alger, Haitham Al Ghais l'a qualifiée de « fondement de la coopération entre les pays producteurs de pétrole ».

Il a également salué le rôle central et historique de l'Algérie au sein de l'OPEP. Le secrétaire général de l'OPEP a rappelé que le premier sommet réunissant les dirigeants et chefs de gouvernement des pays membres de l'organisation s'était tenu en Algérie en 1975. Il a souligné que « la Charte de coopération de l'OPEP+ ne se limite pas à soutenir la stabilité des marchés pétroliers, mais ouvre également de nouvelles perspectives de coopération dans différents domaines ». Il a également insisté sur le caractère historique de l'accord OPEP+, estimant qu'il « restera une référence pour tous ceux qui étudieront à l'avenir l'histoire de l'industrie et des marchés de l'énergie ».

LE SG DE L'OPEP SOULIGNE LE RÔLE CONSTANT DE L'ALGÉRIE EN FAVEUR D'UNE COOPÉRATION DURABLE AU SEIN DE L'OPEP+

Le Secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), M. Haitham Al Ghais, a mis en avant, lundi à Alger, la contribution centrale de l'Algérie à la stabilité du marché pétrolier mondial et l'impact décisif de l'Accord d'Alger dans le rééquilibrage du marché après une longue période d'instabilité, soulignant le rôle constant de l'Algérie en faveur d'un dialogue et d'une coopération durables entre l'OPEP et les pays producteurs non-membres au sein de l'Alliance OPEP+.

Dans un entretien à l'APS, M. Al Ghais a précisé que «l'Algérie a joué un rôle déterminant et historique qui restera dans les annales mondiales du secteur, notamment à travers l'Accord (adopté par l'Organisation il y a dix



ans) ayant permis un rééquilibrage des marchés pétroliers mondiaux après une longue période d'instabilité».

Rappelant que l'Accord d'Alger a posé le «premier jalon» de ce qui allait devenir la Déclaration de coopération de l'OPEP+, il a estimé que cette expérience représente un modèle important en matière de diplomatie pétrolière et de coopération entre producteurs. Cet Accord est «un cas d'école historique de la diplomatie énergétique et pétrolière et un modèle de succès qui sera enseigné, à l'avenir, dans les universités et les Instituts spécialisés dans les études énergétiques, car s'il est déjà difficile pour deux pays de parvenir à un accord, que dire alors du consensus trouvé par vingt-trois pays à l'époque», a-t-il expliqué.

Cet Accord a marqué une étape charnière dans le processus de coopération pétrolière internationale, en inaugurant une nouvelle ère d'action commune entre l'OPEP et les pays producteurs non-membres et en ouvrant la voie à la création du cadre de coopération OPEP+, qui est aujourd'hui le «principal mécanisme de coordination au service de la stabilité du marché pétrolier mondial», a poursuivi M. Al Ghais. Et de rappeler que l'Accord d'Alger est intervenu dans un contexte international marqué par de fortes perturbations sur le marché pétrolier, une baisse significative des prix et un recul des investissements, saluant le succès historique de ce processus engagé par les pays membres de l'OPEP, dont l'Algérie, et les dix autres pays hors OPEP. Après avoir relevé que la décision des pays de l'OPEP d'engager un dialogue sérieux et constructif avec les pro-

ducteurs non-membres pour rééquilibrer le marché était nécessaire et déterminante, le SG de l'OPEP a souligné que le rôle joué par l'Algérie dans l'adoption de cet Accord s'inscrivait dans la continuité d'une longue histoire de contribution au dialogue pétrolier international et d'un parcours jalonné de réalisations, d'importantes réunions et de décisions cruciales.

L'OPEP+ RESTERA UN MÉCANISME DE COOPÉRATION DURABLE

A cet égard, M. Al Ghais a salué la poursuite par l'Algérie de ses efforts visant à promouvoir le dialogue entre les Etats et la coopération régulière et durable entre l'OPEP et les producteurs non-membres, à travers notamment sa présence permanente au sein des mécanismes de coordination de l'OPEP+, y compris ceux chargés du suivi de la mise en œuvre des engagements, de l'évaluation de l'évolution du marché et du groupe des pays participant aux ajustements volontaires de la production. Concernant les résultats de l'Accord d'Alger et de la Déclaration de coopération, il a affirmé que ce cadre de coopération constitue une réussite par excellence, dans la mesure où il a permis de maintenir les stocks pétroliers mondiaux à des niveaux acceptables et de parvenir à un équilibre des marchés.

Il a en outre insisté sur la nécessité de poursuivre le mécanisme de coopération entre les pays producteurs de pétrole, lancé grâce à l'Accord d'Alger, notant que ce mécanisme a permis de relever plusieurs défis auxquels le marché pétrolier a été confronté. Pour le SG de

l'OPEP, la poursuite de la coopération entre les producteurs demeure nécessaire durant la prochaine étape, au regard des mutations rapides que connaissent les marchés mondiaux de l'énergie ainsi que des défis liés aux fluctuations économiques et géopolitiques et à la sécurité des approvisionnements.

A ce propos, le même responsable a indiqué que la coopération née de l'Accord d'Alger s'est élargie à d'autres domaines, permettant ainsi de couvrir de nouveaux volets de coopération entre les membres de l'Alliance OPEP+, notamment en matière d'échange d'expertises, de transfert de technologies, d'études, de recherches et de dialogue, particulièrement sur les questions énergétiques et climatiques.

S'agissant de l'évolution des marchés énergétiques, le Secrétaire général de l'OPEP s'attend à une croissance économique mondiale à des niveaux satisfaisants, accompagnée d'une progression de la demande de pétrole, soulignant qu'à long terme, des indicateurs clairs prévoient une hausse de la consommation énergétique, notamment au regard de la croissance démographique mondiale attendue à l'horizon 2050.

L'économie mondiale devrait également doubler de taille par rapport à son niveau actuel, sous l'impulsion notamment des économies des pays en développement, ce qui devrait porter la demande de pétrole à 124 millions de barils par jour à l'horizon 2050, contre environ 105 millions de barils par jour actuellement, a souligné le SG de l'OPEP.

Hamza B.

PEINE DE MORT

Tous les mécanismes juridiques réunis pour garantir des procès équitables

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, a souligné, lundi après-midi, que toutes les garanties et les mécanismes juridiques sont réunis pour assurer des procès équitables dans les affaires pour lesquelles il a été proposé d'instaurer la peine de mort à l'encontre des auteurs d'incendies et des ravisseurs d'enfants.

Repondant aux questions des députés concernant le projet de loi portant Code pénal, qui propose l'instauration de la peine de mort à l'encontre des auteurs d'incendies et des ravisseurs d'enfants, le ministre a

souligné que «toutes les garanties sont réunies», précisant que «tous les intervenants dans le domaine de la lutte contre la criminalité accomplissent leur devoir». «Ce que nous avons vécu durant l'été dernier ne se reproduira pas», a-t-il ajouté. «Nous sommes aujourd'hui face à une responsabilité historique et l'Etat est déterminé à protéger ses enfants et leurs biens», a-t-il dit, appelant tout un chacun, à son niveau, à adhérer à cette démarche. Pour ce qui est des garanties juridiques mises à la disposition des justiciables aux fins de la protection de leurs droits dans le cadre de ce

type de procès, le ministre a rappelé qu'outre l'obligation de se faire assister par un avocat, l'expertise psychiatrique ainsi que les investigations portant sur l'existence d'antécédents sont garanties», faisant observer que «l'ensemble des demandes et ordonnances sont susceptibles de recours devant la chambre d'accusation». Plus en détail, le ministre a précisé que le jugement rendu par le tribunal criminel de première instance est susceptible d'appel devant la cour criminelle d'appel, comme il est ensuite possible de se pourvoir en cassation devant la Cour suprême,

ajoutant que «la peine de mort ne peut être exécutée qu'après le rejet de la demande de grâce soumise au président de la République». «Les enquêtes seront menées conformément au modèle judiciaire reconnu aux niveaux national et international», a-t-il fait savoir, rappelant que plusieurs pays européens et arabes ont adopté la peine de mort dans les cas d'incendies volontaires et autres.

Revenant sur les raisons ayant nécessité la modification du Code pénal, il a précisé que «les enquêtes judiciaires ont révélé l'implication de parties étrangères dans les incendies ayant touché plusieurs wilayas du pays», ajoutant que «ces enquêtes se poursuivent afin que la justice suive son cours, conformément aux procédures légales en vigueur».

Dans leurs interventions lors de la séance de débat, les présidents des groupes parlementaires ont salué les dispositions que prévoit ce projet de loi, dans la mesure où elles visent à «lutter contre les crimes graves qui tendent à déstabiliser le pays et à porter atteinte à sa stabilité», proposant d'élargir le champ des crimes passibles de la peine de mort.

R. N.



KSAR-EL-BOUKLHARI

Sayoud préside l'installation de Hamid Khelfaoui en tant que wali

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, a présidé la cérémonie d'installation de M. Hamid Khelfaoui en qualité de wali de la wilaya de Ksar-el-Boukhari, en application de la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, portant mouvement partiel dans le corps des walis, des walis délégués et des secrétaires généraux de wilaya.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, le ministre a souligné que la promotion de Ksar-el-Boukhari au statut de wilaya de plein exercice s'inscrit dans le cadre d'un processus national intégré de réorganisation du territoire et de consolidation de la décentralisation comme choix stratégique visant à renforcer l'efficacité de l'Etat et à le rapprocher davantage du citoyen. Il a indiqué que la wilaya de Ksar El Boukhari revêt une importance stratégique croissante, du fait de sa position géographique qui en fait un point de jonction central entre le nord et le sud du pays, ce qui renforce son rôle dans la dynamique nationale de développement et d'intégration économique et régionale. Le ministre a également appelé que Ksar-el-El-Boukhari dispose de potentialités économiques et humaines considérables qui lui permettent de devenir un pôle de développement prometteur, notamment au regard des grands projets structurants en cours, appelés à opérer un saut qualitatif dans le processus de développement local, au premier rang les



projets de modernisation du secteur des transports et de la connexion ferroviaire entre les différentes régions. Il a évoqué, à ce propos, le projet de réalisation de la ligne ferroviaire reliant Ksar El Boukhari à Boughzoul, sur une distance de 42 km, qui s'inscrit dans un projet stratégique national visant à renforcer la liaison entre le nord et le sud et à améliorer la circulation des personnes et des marchandises, dans le cadre d'une vision globale de modernisation du réseau national de transport. M. Sayoud a affirmé, en outre, que le projet de dédoublement de la route nationale N°127 constitue également un axe important appelé à améliorer la fluidité du trafic routier et à renforcer la connectivité régionale, en plus d'assurer une jonction entre Ksar El Boukhari et les wilayas limitrophes, ce qui renforce l'intégration économique et ouvre de nouvelles perspectives pour l'investis-

sement. Le projet de la nouvelle ville de Boughzoul représente, selon le ministre, l'un des plus importants projets structurants de l'Etat, en tant que modèle urbain moderne fondé sur les principes de durabilité et d'équilibre urbain, et qui vise à créer un pôle économique et administratif intégré, capable d'absorber la croissance démographique et de stimuler l'activité économique, a-t-il souligné. Eu égard à sa position stratégique, il a insisté sur l'impérative nécessité d'une parfaite coordination entre les différents services, sécuritaires, administratifs, élus locaux et société civile en vue d'assurer la stabilité et garantir les aspirations des citoyens. Il a également appelé le wali de la wilaya de Médéa, Djilali Doumi, ainsi que l'ensemble des services et organismes relevant de son autorité, à poursuivre toutes les formes de soutien et d'accompagnement, notamment sur les

plans administratif, technique, logistique et humain, afin de permettre à la nouvelle wilaya d'achever la mise en place de ses structures, de ses services et de ses établissements, et de réunir les conditions nécessaires au démarrage effectif de ses missions. Dans le domaine de l'habitat, M.Sayoud a mis en avant la dynamique continue que connaît le secteur, à travers les programmes de logements déjà réalisés, ceux en cours de réalisation et les nouveaux projets dont le lancement est attendu, qui traduisent la poursuite des efforts de l'Etat pour répondre aux attentes des citoyens et l'amélioration de leurs conditions de vie. Le ministre a également évoqué, dans son allocution, ce qui a été accompli en matière d'indemnisation des victimes des incendies de forêts, ainsi que les efforts déployés par les différentes institutions de l'Etat pour les prendre en charge et se tenir à leurs côtés, en application des engagements du président de la République et ses promesses envers les citoyens. Il a souligné que ces réalisations traduisent la volonté de l'Etat de poursuivre le processus de construction et de développement, et de renforcer les fondements de la souveraineté nationale, insistant sur le fait que la cohésion nationale, la mobilisation collective et le travail dans un esprit de responsabilité constituent les piliers essentiels pour poursuivre la marche de l'Algérie vers davantage de progrès et de prospérité.

AÏN OUSSARA

Le ministre de l'Intérieur installe Amar Merzouki dans ses fonctions de wali

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, a présidé la cérémonie d'installation de M. Amar Merzouki en qualité de wali de la wilaya d'Aïn Oussara, en application de la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, portant mouvement partiel dans le corps des walis, des walis délégués et des secrétaires généraux des wilayas. Intervenant à cette occasion, le ministre a indiqué que "la nomination de M. Amar Merzouki, en qualité de wali d'Aïn Oussara, s'inscrit dans le cadre de la concrétisation de la politique de l'Etat visant à s'appuyer sur des compétences nationales en mesure de relever les défis de la phase actuelle et d'accompagner le nouveau processus de développement avec responsabilité et rigueur". Dans ce cadre, le ministre a appelé le wali de la wilaya de Djelfa, M. Djahid Mous, ainsi que l'ensemble des services et instances qui en relèvent, à continuer d'apporter tout type de soutien et d'accompagnement, notamment sur les plans administratif, technique, logistique et humain, afin de permettre à la nouvelle wilaya de parachever l'installation de ses structures, de ses services et de ses institutions, et de réunir les conditions idoines pour le lancement effectif de ses missions. Par ailleurs, M. Sayoud a souligné que "la promotion d'Aïn Oussara en wilaya à part entière ne constitue pas une simple réorganisation administrative, mais s'inscrit dans le cadre d'une vision globale menée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à redistribuer les outils de développement et à réaliser un équilibre effectif dans la gestion territoriale, à même d'améliorer la performance publique et d'accélérer le rythme de prise en charge des préoccupations des citoyens". De ce fait, le

ministre a précisé que "l'Etat veillera à accompagner cette jeune wilaya, à travers le soutien de ses structures administratives et institutionnelles et le renforcement de ses capacités en matière de gestion et de développement, afin de lui permettre de répondre efficacement aux exigences de cette nouvelle étape". "Aïn Oussara compte parmi les principales grandes agglomérations des Hauts-Plateaux du Centre, en raison de sa position géographique stratégique qui en a fait, à travers les différentes étapes, un point de convergence et un axe de passage reliant le Nord au Sud et l'Est à l'Ouest, ce qui lui a conféré une importance économique et commerciale notable dans son environnement régional", a-t-il ajouté. Cette région se distingue également, a-t-il dit, "par un caractère économique diversifié, reposant

essentiellement sur une activité agricole et industrielle prometteuse, notamment la céréaliculture et l'élevage, outre le dynamisme commercial et des services qui connaît un développement croissant sous l'effet de la densité de la population et de l'expansion urbaine que connaissent la ville et les régions avoisinantes". S'agissant de la wilaya d'Aïn Oussara, le ministre ambitionne d'en faire "un modèle de développement prometteur dans les Hauts-Plateaux et un pôle économique contribuant au renforcement de l'équilibre régional et à la concrétisation de la politique de l'Etat fondée sur la justice en matière de développement et l'efficacité dans la gestion, pour bâtir une Algérie forte par ses institutions, soudée par ses enfants et confiante en ses capacités", a affirmé M. le ministre.

JOURNÉE MONDIALE DU TOURISME À ADRAR

Présentation d'innovations numériques pour renforcer la promotion touristique

Des innovations numériques développées par des clubs et associations dans le domaine de la promotion touristique ont caractérisé la célébration de la Journée mondiale du tourisme dans la wilaya d'Adrar. Organisée dans deux établissements hôteliers au centre-ville d'Adrar, la manifestation a offert aux différents opérateurs l'occa-

sion de présenter leurs travaux et leurs contributions à la promotion touristique, a indiqué, hier, le directeur du tourisme et de l'artisanat d'Adrar, Abderrahmane Khouna. L'initiative, qui s'inscrit dans le cadre du slogan retenu cette année pour célébrer cette journée, vise à mettre en évidence le rôle de la numérisation et de l'intelligence artificielle dans la

promotion du tourisme.

M. Khouna a ajouté que la wilaya d'Adrar constitue une importante destination touristique dans le sud algérien, attirant de nombreux touristes tout au long de l'année, notamment durant la saison du tourisme saharien, une attractivité appelée à se renforcer avec l'accueil, en décembre prochain, des activités du Festival internatio-

nal du tourisme saharien. La manifestation a également comporté des ateliers consacrés aux moyens de valoriser la numérisation et l'intelligence artificielle afin de développer et de dynamiser la promotion touristique, ainsi que des expositions consacrées à différents produits de l'artisanat traditionnel et des circuits touristiques à travers la wilaya.

JOURNÉE D'ÉTUDE "MÉDIAS ET ÉLECTIONS LOCALES" À ALGER

L'importance de renforcer le rôle de sensibilisation des médias soulignée

Les participants à la journée d'étude intitulée "Médias et élections locales 2026", organisée à Alger, ont recommandé de renforcer le rôle de sensibilisation des médias pour mettre en valeur l'importance de la participation aux élections. Les recommandations issues de cette rencontre, organisée sous l'égide du ministère de la Communication et de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), ont préconisé "d'intensifier la programmation de journées d'étude à l'occasion de chaque échéance électorale afin de diffuser la culture juridique et politique, notamment en ce qui concerne l'opération électorale", ainsi que d'"élaborer un guide spécifique à la couverture médiatique de l'opération électorale". Les participants ont également souligné, dans leurs recommandations, la nécessité de "renforcer les moyens logistiques pour faciliter le travail et les missions des journalistes", ainsi que de "créer un master professionnel dans le domaine de la couverture médiatique des élections". Il s'agit également de la nécessité "d'accélérer l'élaboration et la promulgation des textes réglementaires relatifs au secteur de la communication et l'installation des autorités de régulation pertinentes, ainsi que du Conseil supérieur de la déontologie et de l'éthique professionnelle". Dans une déclaration à la presse à l'issue des travaux, le ministre de la Communication, M. Mohamed Bouslimani, a indiqué que cette rencontre a été l'occasion de réunir les médias nationaux, publics et privés, afin de les sensibiliser quant à l'importance de faire preuve de responsabilité lors de la couverture médiatique des élections, rappelant que les médias constituent "la base de l'information transmise au citoyen, d'où la nécessité, a-t-il dit, de préserver les critères de crédibilité et de transparence".

ROBIN DEGRON, DIRECTEUR DE RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ PARIS-PANTHÉON-SORBONNE, À HORIZONS

«Le climat méditerranéen de 2026 préfigure ce qui sera presque normal dans les années 2050»

Face à l'accélération du changement climatique en Méditerranée, l'adaptation des territoires devient une urgence. Dans cet entretien, Robin Degron, directeur de recherche à l'université Paris-Panthéon-Sorbonne et géographe spécialisé également dans le développement local revient sur les défis liés au climat, à l'eau, aux incendies, à l'agriculture et au tourisme, et sur les atouts de l'Algérie pour y répondre.



le moment mais il sera bientôt notre normalité. Ça va devenir critique pour le maintien des populations humaines. Il faut s'adapter technologiquement. Malgré tout, la climatisation ou la protection contre la chaleur va devenir absolument nécessaire. Il faudra aussi changer nos pratiques. Consommer moins d'eau et différemment, aller la chercher ailleurs, par exemple en mer avec la désalinisation, qui est une forme d'adaptation. Tout en étant sobre dans l'utilisation de l'eau, à un moment donné, on devra augmenter l'offre en eau. Vraisemblablement, c'est l'eau de mer qui va répondre à cela. Il faudra aussi sans doute changer les cultures et notre façon de vivre.

Le pin sylvestre, par exemple, est un pin très plastique : il va de -30 à +30 degrés. Mais lorsqu'on atteint 45-50 degrés, il est en difficulté.

Faut-il repenser le mode de plantation et aller vers des végétaux plus résilients ?

Progressivement, on va avoir des replantations de pins d'Alep, qui peuvent résister à de plus fortes températures, voire de jujubiers et d'espèces quasi sahéliennes qui vont finalement remonter vers le nord. L'olivier est une culture assez résiliente en Méditerranée. D'ailleurs, la dernière production emblématique de la Méditerranée qui tient encore est l'olivier. Mais dans certains coins du bassin méditerranéen, notamment en Andalousie, on commence aussi à l'irriguer.

La Méditerranée était fondée sur la culture du blé, mais aujourd'hui, celle-ci a quasiment disparu. Les rendements deviennent très faibles. La vigne, autre production emblématique du bassin méditerranéen, pose également problème. Aujourd'hui, on l'irrigue. Avec le stress hydrique qui s'installe ces cultures vont donc progressivement disparaître.

Ne pensez-vous pas que la situation impose de repenser les politiques et d'adapter les territoires ?

Absolument. Depuis 1992 et en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, on a longtemps été orientés vers la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il faut évidemment continuer à le faire, mais cela sera long en termes d'effet. Maintenant, il faut quand même se réveiller.

À l'approche de la COP32, quels enjeux pour le renforcement de l'adaptation climatique ?

Aujourd'hui, la question est de trouver des solutions techniques, mais aussi des financements. Depuis la COP27, la question clé est de savoir comment aider les pays en développement qui n'ont pas forcément les ressources nécessaires, ce qui n'est pas le cas de l'Algérie, qui dispose de ressources financières importantes. Il s'agit donc, plus largement, de donner aux pays en développement les moyens de s'adapter, car cette adaptation relève désormais d'une forme de survie. La question du financement est ainsi devenue un enjeu central.

Plusieurs pays ont été touchés cet été par des incendies dévastateurs, ne faudrait-il pas un plan incendie adapté à chaque région ?

Je crois que cela a déjà été fait. Cet été a été particulier. L'Algérie a été touchée par les incendies. On n'a pas encore le bilan définitif. Il y a peut-être 2, voire 3 % de la surface forestière algérienne qui est partie en fumée. En Tunisie, 2 % de la surface forestière a été détruite. En France, on a été touché à hauteur d'un peu moins de 1 % de notre surface forestière.

L'Espagne est le pays qui a été le plus touché cet été avec 200 000 hectares. Donc oui, il y a le feu à la maison. Chaque pays, selon ses systèmes de sécurité civile, s'organise. Les Algériens n'ont pas attendu les incendies de Jijel pour réagir. Maintenant, il faut peut-être essayer de trouver les meilleures pratiques. Avoir une veille qui permet d'intervenir sur tout départ de feu et de ne pas laisser le feu se propager. Une tactique de maîtrise des feux consiste donc à avoir un système de surveillance très fin et à tuer le feu "dans l'œuf".

C'est une bonne pratique à généraliser sur le bassin méditerranéen. Ensuite, il y a les pratiques de pare-feu, pour empêcher le feu de se propager sur des milliers d'hectares de forêt, ainsi que les techniques de coupe du feu. Il faut aussi les moyens de la sécurité civile : des pompiers, des Canadair, des avions bombardiers d'eau. Ce sont des choix budgétaires lourds.

Enfin, sur le plus long terme, il faut adapter les essences et trouver des espèces qui ne soient pas aussi inflammables que l'eucalyptus. On dit souvent, en Méditerranée : «Qu'est-ce qu'on pourrait planter comme arbre qui résiste à de très grandes chaleurs ?» On pense alors à l'Australie et à l'eucalyptus, qui résiste à des températures de 50 à 60 degrés. Mais l'eucalyptus est une très mauvaise idée en Méditerranée, car il génère des composés volatils qui attisent le feu une fois qu'il est lancé.

Il faut plutôt trouver des essences méditerranéennes qui puissent résister le mieux au feu. C'est le cas de l'olivier, du pin d'Alep, dans une certaine mesure, et du chêne-liège. Il faut donc trouver des essences et peut-être même améliorer génétiquement certaines d'entre elles pour qu'elles résistent mieux au feu. Il y a là un travail très important à faire. Il faudra aussi recourir à des essences de nature sahélienne.

Je pense que, d'une certaine façon, le désert gagne vers le sud du Sahara et que, progressivement, il est en train de gagner vers le nord. C'est maintenant un enjeu perçu à l'échelle mondiale : la dégradation des sols et la lutte contre la désertification.

À l'approche de la COP32, quels enjeux pour le renforcement de l'adaptation climatique ?

Aujourd'hui, la question est de trouver des solutions techniques, mais aussi des financements. Depuis la COP27, la question clé est de savoir comment aider les pays en développement qui n'ont pas forcément les ressources nécessaires, ce qui n'est pas le cas de l'Algérie, qui dispose de ressources financières importantes. Il s'agit donc, plus largement, de donner aux pays en développement les moyens de s'adapter, car cette adaptation relève désormais d'une forme de survie. La question du financement est ainsi devenue un enjeu central.

Outre l'agriculture et l'Eau, le tourisme est fortement impacté par les changements climatiques. Quel est l'intérêt de parler du tourisme durable ?

Le tourisme est déjà une activité économique majeure pour la Méditerranée, qui accueille pratiquement 30 % des touristes dans le monde. Le tourisme génère de la richesse. Je pense à la Tunisie qui tire plus de 10% de son PIB de cette activité-là. En Algérie, ça peut se développer, mais on a encore une activité relativement marginale avec une contribution de 3% du PIB. Le tourisme durable consiste à préserver cette activité économique et génératrice d'emplois, tout en atténuant ses impacts environnementaux, notamment en économisant l'eau. Dans le monde, la consommation moyenne est de l'ordre de 150 litres d'eau par habitant et par jour. Celle d'un touriste fluctue généralement entre 300 et 800 litres par jour. Les touristes doivent également faire des efforts de produire, si possible, une énergie décarbonée et éviter le gaspillage alimentaire. Il y a donc tout un travail à mener pour réduire l'impact environnemental du tourisme. Il faut aussi faire en sorte que le réchauffement climatique n'impacte pas et ne détruise pas l'activité touristique. D'où la réflexion sur la nécessité d'élargir l'offre touristique en sortant des zones purement balnéaires, aller vers la montagne où il fait globalement plus frais, et valoriser le patrimoine culturel, où l'on est moins exposé au soleil. Enfin, il faut faire évoluer les pratiques touristiques et sortir d'une spécialisation sur juillet-août pour ouvrir la saison d'avril à fin octobre. Cela permettrait de profiter de cette activité touristique tout en étant moins dépendant des périodes de juillet-août, qui vont rapidement devenir insupportables.

L'Algérie dispose d'importants atouts. Quels types de tourisme peut-elle favoriser ?

L'Algérie est un pays de très grande surface, d'une très grande diversité, avec des atouts naturels et culturels remarquables. C'est un peu la perle cachée du Maghreb, et qu'elle a des moyens financiers importants de développer des infrastructures et un tourisme respectueux de l'environnement, sans doute même exemplaire. Il y a un potentiel à exploiter et qui intéresse non seulement les habitants du Maghreb, mais aussi les européens qui ont envie, notamment en France, de profiter, de découvrir ce très beau pays. A mon avis, l'Algérie, peut valoriser tous les types de tourisme. Elle peut aussi penser une offre de tourisme alternative, justement pour profiter de l'arrière-pays, des montagnes de l'Aurès et de la Kabylie, de valoriser son patrimoine architectural très longévif et qui s'ancre jusque dans le Carthage et jusque dans les Romains, jusqu'à l'architecture arabo-musulmane.

Donc il y a un potentiel de valorisation qui est énorme et qui permet à l'Algérie de répondre à différents segments de clientèle. L'Algérie part un peu d'une feuille blanche, mais elle a l'opportunité de penser à un tourisme 2.0 avec les contraintes d'aujourd'hui. Elle est moins prisonnière d'un héritage, comme en Tunisie, où là, la vague de tourisme de masse, commence dans les années 60-70.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BLIDA

DAIRA DE BLIDA

COMMUNE DE BOUARFA

AVIS D'INFERCTUSITE D'ADJUDICATION N°03/2026

Conformément à la loi n°23/12 du 08/05/202, qui précise les règles générales liées aux marchés publics et le décret présidentiel n°15/247 du 16 /09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, **Le président de l'assemblée populaire communale de BOUARFA** informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'adjudication n°03/2026, parue dans les journaux quotidiens et nationaux, les journaux électroniques et BOMOP suivants :

- الحقة اليوم- en date du 20/08/2026

- LE MAGHREB en date du 20/08/2026

- CASBAH TRIBUNE en date du 20/08/2026

- DZ 54 en date 20/08/2026

Relative au Projet :

LOCATION DES LOTS DE TERRAIN DANS LE JARDIN PUBLIC DE LA CITE DRIOUECHE (BOUARFA) POUR L'INSTALLATION DES JEUX DE LOISIR POUR LES ENFANTS, 13 LOTS (13 LOTS DE TERRAIN)

L'INFERCTUSITE DE L'OPERATION CAR AUCUNE OFFRE N'EST

RECEPTIONNEE

LE PRESIDENT DE L'APC

LE MAGHREB du 30 Septembre 2026

ANEP N°2616032259

إعلان عن ضياع سجل

تجاري

يعلن السيد عماري أحمد، بصفته مقاول، عن ضياع سجل تجاري (الصادر بتاريخ 01 سبتمبر 2026) وذلك بتاريخ 01 سبتمبر 2026. وعليه يتبرأ عن كل استعمال ابتداء من تاريخ نشر هذا الإعلان.

LE MAGHREB du 30 Septembre 2026

إعلان عن ضياع اختام

يعلن السيد عماري أحمد، بصفته مقاول، عن ضياع اختام المهن الحرة وذلك بتاريخ 01 سبتمبر 2026 وعليه يعتبر الاختام ملغية وغير صالحة للاستعمال، ابتداء من تاريخ نشر هذا الإعلان.

LE MAGHREB du 30 Septembre 2026

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية الجزائر
الدائرة الإدارية لروبية
بلدية الروبية
مصلحة البناء والتعمير

إعلان

يضم رئيس المجلس الشعبي لبلدية الروبية، كافة المواطنين المقيمين بجوار حي التطور 20 أوت قسم 17 مج ملكية 60 – بلدية الروبية – عن فتح تحقيق عمومي حول ملائمة وعدم ملائمة : طلب رخصة لإنشاء واستغلال مؤسسة للترفيه من نوع "قاعة ألعاب" – لصاحبه السيد/ زبيش عثمان. وعليه، يدعو المواطنين للتقرب من مصالح البلدية – مصلحة البناء والتعمير – لتدوين أرائهم وملاحظاتهم بسجل خاص بوضع تحت تصرفهم من تاريخ يوم 30 سبتمبر 2026 إلى غاية يوم 14 أكتوبر 2026.

رئيس المجلس الشعبي البلدي

LE MAGHREB du 30 Septembre 2026

Fédération Européenne Des Ecoles
Diplôme Européen d'Etudes Supérieures D.E.S.
Management Marketing Finances Communication Informatique et Réseaux Webmaster Tourisme et Hôtellerie Journalisme
MASTER EUROPÉEN
Management & Stratégie d'Entreprise Management des Ressources Humaines Informatique Finances
Ecole de Gestion d'Informatique et de Commerce EGIC Ibn SINA
Oran : 19 rue Larbi Ben Mhidi Tél & Fax : 041 29 11 26 / 041 35 81 30 contact@egicibnsina.com www.egicibnsina.com
Alger : N° 34 Rue Sadi Rouge B Biv Tél : 0770 89 66 47

CRISE MIGRATOIRE :

Un « laxisme délibéré » du makhzen

La récente crise liée aux flux migratoires massifs et irréguliers à travers les frontières marocaines s'est transformée en une question de sécurité collective et suscité de vives critiques européennes dans ce qui est présenté comme un «laxisme délibéré» du makhzen.

Dans ce contexte, les événements liés aux mouvements migratoires massifs enregistrés aux frontières maroco-espagnoles depuis fin juillet dernier ont constitué le principal sujet de la réunion de Munich des ministres européens de l'Intérieur, tenue samedi en Allemagne, au cours de laquelle des responsables politiques européens ont vivement critiqué la manière dont le makhzen gère la question des frontières, estimant que la répétition de vagues massives de passages constitue une menace directe pour la sécurité collective de l'espace Schengen.

Selon des médias, la réunion a appelé à la création d'un «nouveau mécanisme européen d'urgence pour faire face aux crises migratoires», visant à instaurer des mesures exceptionnelles permet-



tant d'accélérer les expulsions, de suspendre les délais judiciaires habituels pour le traitement des demandes d'asile, ainsi que de renforcer les prérogatives de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes «Frontex» afin d'imposer un contrôle direct et strict aux frontières adjacentes au Maroc.

Sur le plan politique, les pressions exercées au sein du Parlement européen sur Rabat se sont également intensifiées. Des responsables politiques de premier plan, dont le président du Parti populaire européen (PPE), ont mis

en garde le Maroc contre de «graves conséquences politiques et diplomatiques» s'il continuait à utiliser la question migratoire comme moyen de pression ou de chantage politique à l'encontre des Etats membres.

Les parlementaires européens ont également insisté sur la nécessité du respect total et inconditionnel de l'intégrité territoriale de l'UE, qualifiant d'«inacceptables et catégoriquement rejetées» toutes déclarations marocaines mettant en doute la souveraineté de l'Espagne sur ses frontières.

De leur côté, des organisations

européennes et internationales de défense des droits de l'homme ont accompagné ces développements par des critiques dénonçant les violations flagrantes des droits humains et la répression violente exercée par les forces de sécurité marocaines contre les migrants et les mineurs sur les plages et aux abords des points de passage.

Ces organisations ont estimé que l'approche sécuritaire violente du makhzen vise à masquer l'échec de ses politiques, poussant des milliers de jeunes à prendre les embarcations de la mort vers une destination incertaine.

2,7 COTISANTS PAR RETRAITÉ EN TUNISIE:

Ce que le Code du travail de 1966 n'avait pas calculé

Dans les années 1970 et 1980, 5 à 6 actifs cotisaient pour chaque retraité. Ils ne sont plus que 2,7, et les caisses accusent des déficits de plus de 1,1 milliard de dinars pour la retraite et de 1,4 milliard pour la CNSS. Conçu en 1966 pour une économie dirigée, le Code du travail n'a jamais été refondu : il laisse près de 44 % des actifs hors de son champ, donc hors de l'assiette des cotisations. En 1966, la Tunisie promulguait son Code du travail dans les derniers souffles de l'expérience coopérative, avec une philosophie limpide : protéger l'employé au maximum, encadrer l'employeur de près, faire de la titularisation la norme. Soixante ans plus tard, le texte régit encore le travail d'un pays qui a connu l'ouverture aux capitaux étrangers, l'ajustement structurel, la révolution de

2011 et désormais l'intelligence artificielle. Il a survécu non parce qu'il était adapté, mais parce que chacun redoutait davantage son remplaçant. Cette longévité ressemble à une dette technique. Comme un logiciel corrigé par rustines successives, le Code a empiété des strates issues d'époques contradictoires. Sa structure ne suit plus le fil de la relation de travail, de la formation à la rupture. Son Livre VII, censé abriter les dispositions spéciales, s'étend sur vingt titres et absorbe à lui seul la moitié des articles. Il confond enfin travail, relation contractuelle, et emploi. Ce diagnostic est celui de l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE), dans son étude « Le Code du travail à soixante ans : de l'État de l'indépendance à l'économie des plateformes ». Fondée sur onze contributions d'experts et une

enquête auprès de dirigeants, elle alimente les chiffres cités ici, sauf mention contraire.

LE PIÈGE DE L'ÉQUILIBRE

L'étude baptise le phénomène « piège de l'équilibre législatif ». Tous les acteurs reconnaissent les défauts du texte, aucun n'ose ouvrir le chantier, par crainte de ce qu'une refonte remettrait en jeu. Les 55 conventions collectives sectorielles, nées en 1973, ont longtemps servi de soupape : elles ajustaient salaires et conditions sans toucher au Code. D'où ce paradoxe : l'âge d'or du dialogue social, de 2011 à 2018, coïncide avec quatorze années de gel législatif, rompu en mai 2025 par une réforme des contrats à durée déterminée et de la sous-traitance de personnel.

NOUADHIBOU (MAURITANIE)

Lancement de la Semaine nationale de la culture et des arts

Le ministre de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement, Porte-parole du gouvernement, M. El Houssein Ould Medou, a présidé à Nouadhibou, en compagnie de la ministre du Commerce et du Tourisme, Mme Zeinabou Mint Ahmednah, et de la wali de Dakhlet Nouadhibou, Mme Tfeila Mohameden Haden, le lancement de la Semaine nationale de la culture et des arts. Dans son allocution d'ouverture, le ministre a expliqué que cette dynamique culturelle, artistique et de patrimoine que connaît le pays aujourd'hui s'inscrit dans le cadre d'une vision nationale faisant de la culture une composante essentielle du projet d'édification de l'individu, de préservation de l'identité et de renforcement de l'unité nationale. Il a souligné que ce secteur a bénéficié d'une attention particulière de la part du Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, qui a érigé la culture, les arts et le patrimoine en éléments fondamentaux de la construction de l'État et de la société, ainsi qu'en piliers pour la protection de notre identité nationale et le renforcement de son rayonnement,

tant dans le présent que dans l'avenir. Le ministre a ajouté que cette édition sera riche en expositions, séminaires, spectacles et concours, tout en célébrant le Saint Coran, la Sira (biographie du Prophète), la littérature ainsi que les talents artistiques et créatifs. L'événement offrira également un espace de débat sur diverses questions nationales touchant à notre vie et à notre avenir, allant de l'unité nationale et de la cohésion sociale à la valorisation du tourisme intérieur, au renforcement du rôle de la jeunesse et à la sensibilisation aux dangers de la drogue et des comportements nuisibles qui affectent l'individu et entravent le progrès de la société. M. El Houssein Ould Medou a déclaré que la Semaine nationale de la culture et des arts, organisée dans tous les chefs-lieux de wilaya du pays, porte un message clair : la culture est une affaire nationale fédératrice. Chaque wilaya, ville et village possède un patrimoine mémoriel et créatif qui mérite d'être vu, entendu et célébré. Il a souligné les atouts naturels, économiques et culturels de Nouadhibou, qui offrent un riche espace de découverte ; loin de se limiter à son statut de ville de la mer, des ports

et de l'industrie, c'est une cité dotée de sa propre mémoire, de son héritage, de ses espaces de convivialité, de ses sites naturels et de ses particularités sociales. Le ministre a énuméré les efforts déployés dans les domaines du patrimoine, de la préservation des manuscrits, de la recherche archéologique et de la documentation des monuments et sites historiques. Il a évoqué les avancées réalisées pour faire connaître le patrimoine à l'échelle internationale, valoriser les sites archéologiques, renforcer la recherche archéologique et promouvoir la diversité linguistique et culturelle. Il a également mentionné les actions en faveur des arts et du renforcement des infrastructures culturelles, citant notamment la préparation de la deuxième édition du Salon international du livre de Nouakchott, la création de villages du patrimoine à Ouadane, ainsi que le développement d'infrastructures culturelles majeures — telles que le futur grand Palais de la culture à Nouakchott et des espaces culturels dans chaque chef-lieu de wilaya. S'y ajoutent la généralisation des musées dans les chefs-lieux de wilaya, les villes et les sites historiques, ainsi que

le lancement de programmes visant à encourager l'édition et la diplomatie culturelle, tout en célébrant la diversité culturelle et linguistique nationale. Le ministre a souligné la coïncidence de la tenue de la Semaine nationale de la culture et des arts avec la directive de Son Excellence le Président de la République incitant à passer les vacances à l'intérieur du pays. De son côté, le président du Conseil régional, M. Mohamed El Mami Ould Ahmed Bezeid, a salué les efforts déployés par le Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, pour soutenir la culture et les arts, ancrer la culture nationale dans le processus de développement, valoriser les créateurs et préserver le patrimoine national. Ces actions s'impriment dans la perspective d'une vision nationale plaçant l'humain, la culture et l'unité nationale au cœur du projet d'édification d'une Mauritanie moderne. A son tour, l'adjointe au maire de la commune de Nouadhibou, Mme Manne Mint Chekkar, s'est exprimée au nom du Conseil municipal pour dire l'honneur qu'elle ressent à assister à cet événement culturel.

PARLEMENT LIBYEN :

Modification de la loi électorale présidentielle

La Chambre des représentants libyenne a amendé la loi électorale présidentielle, introduisant de nouvelles règles pour le personnel militaire et les binationaux, doublant le nombre de parrainages d'électeurs requis pour les candidats et fixant un calendrier pour les élections nationales. Ces changements font suite à l'accord de la réunion restreinte facilitée par l'ONU, ou 4+4, signé le 30 août et approuvé par la Chambre le 14 septembre.

ÉLECTIONS DANS LES 24 MOIS

Aux termes de ces amendements, les élections présidentielles et parlementaires doivent se tenir simultanément dans un délai maximal de 24 mois suivant la mise en place d'une autorité exécutive unique supervisant le processus électoral. L'élection présidentielle se déroulera en deux tours. Cependant, un second tour ne sera pas nécessaire si un candidat obtient la majorité absolue dès le premier tour. Le président de la Chambre des représentants, Ageela Saleh, s'était auparavant prononcé en faveur de la possibilité pour un candidat obtenant 51 % des voix au premier tour d'être déclaré président sans second tour.

LE PERSONNEL MILITAIRE ET LES BINATIONAUX PEUVENT SE PRÉSENTER

Ces amendements permettent aux militaires de voter et de se présenter à la présidence. Un candidat militaire élu président doit démissionner de l'armée avant de prêter serment constitutionnel. Les personnes ayant la double nationalité sont également autorisées à se présenter, mais le candidat retenu devra renoncer à toute nationalité autre que libyenne avant d'entrer en fonction. Saleh avait déclaré précédemment que les deux dispositions étaient conformes à la position de la Chambre sur l'éligibilité présidentielle. Les candidats ont besoin de 20 000 soutiens. Ces amendements doublent le nombre de parrainages d'électeurs requis pour se présenter à la course présidentielle, le faisant passer de 10 000 en vertu de la loi de 2023 à 20 000 électeurs inscrits. La mise en œuvre du nouveau cadre électoral reste liée à la mise en place d'une autorité exécutive unique. Ces changements s'inscrivent dans le cadre d'efforts plus larges visant à réviser le cadre électoral libyen et à préparer les élections présidentielles et législatives. Le délai de 24 mois et les modifications apportées au cadre électoral sont conformes à l'accord de la Conférence restreinte facilitée par l'ONU. Ageela Saleh a également publiquement soutenu les dispositions relatives au personnel militaire, aux binationaux et à la majorité dès le premier tour lors de la séance parlementaire du 14 septembre.

www.LeMaghrebImmo.com

Toutes les annonces immobilières des professionnels de l'immobilier (Insertion et consultation gratuites)

1ER OCTOBRE : JOURNÉE NATIONALE DE LA VULGARISATION AGRICOLE
MOBILISER LA VULGARISATION POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE :

Les systèmes de vulgarisation agricole à la croisée des chemins

Mohamed KHIATI (*)
Docteur et Expert Agronome.

De prima facie et pour l'histoire, rappelons que la célébration de la journée nationale de la vulgarisation agricole a été l'une des recommandations de la Conférence nationale de l'agriculture tenue en 1992 et à laquelle, on a eu l'honneur pour y participer.

Deux ans plus tard, soit le 24 août 1994 a eu l'établissement d'une convention entre la profession agricole représentée par la chambre nationale d'agriculture et le ministère de l'agriculture, stipulant le transfert graduel des vulgarisateurs relevant de l'appareil national de vulgarisation agricole déjà mis en place en vertu de la Circulaire 1055 du 31 décembre 1985. Au-delà, fut instituée cette journée pour quelle se tienne le 1er octobre de chaque année. Depuis, on assiste à l'organisation de cet événement national qui marque le lancement officiel de la campagne agricole.

Ainsi et dans le sillage, arrêtons-nous, un laps de temps pour dire, en prélude, que depuis de nombreuses années, les méthodes d'intervention de développement en milieu rural ont fait l'objet de changements profonds tant à l'échelle mondiale qu'à l'échelle nationale, liés au fait que de multiples initiatives n'ont pas donné leurs pleines mesures et il a fallu alors reconnaître que l'on avait trop misé sur le transfert de technologies et qu'on avait tendance à simplifier d'une manière exagérée les problématiques du développement en négligeant dans la foulée, les aspects inhérents à la communication en milieu rural. En réponse, l'attention s'est graduellement déplacée vers des approches visant à faire participer davantage les populations à la planification et à la mise en œuvre des activités de développement destinées à les accompagner. Depuis, on donne une importance croissante au rôle crucial de la communication pour le développe-



ment et à la recherche de méthodes efficaces susceptibles d'aider les collectivités rurales à améliorer leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs pratiques.

On s'est alors rendu compte que les dimensions communication et vulgarisation dans les activités de développement sont fondamentales car, tendent-elles à faciliter la compréhension et la perception des choses que requiert tout processus développement dont l'humain en constitue le principal artisan. Des courants de pensées fortement accrédités, d'hier et d'aujourd'hui estiment que la vulgarisation en tant que formation pragmatique et processus de communication demeure le principal instrument de promotion du monde rural ayant permis à de nombreux pays de réaliser une relance significative de la production.

En 2012, rencontré à Beyrouth (Liban), l'idoine expert international spécialiste des systèmes de vulgarisation agricole Dr. M. Kalim Qamar, ex-fonctionnaire principal (formation-vulgarisation agricole) à la FAO, nous affirma sans retenue: « qu'il ne peut y avoir d'application de politiques agricoles ou rurales sur terrain, sans la vulgarisation : un instrument relais entre les services agricoles et les populations rurales qui, pour la plupart, s'adonnent à l'agriculture », c'est dire combien est-il néces-

saire aujourd'hui, de se doter d'un appareil de vulgarisation performant et efficient destiné au monde rural.

1. Contexte de prélude :

La vulgarisation est de nos jours une pièce maîtresse d'exécution des programmes et des projets du développement agricole et rural. Elle a fondcièrement pour but la promotion et la modernisation des campagnes. Elle joue trois rôles essentiels. En premier lieu, elle encourage les agriculteurs à accepter l'évolution technologique. En second lieu, elle consiste à diffuser auprès des agriculteurs les résultats de la recherche agronomique et des innovations techniques et en troisième lieu, elle aide les agriculteurs à acquérir des aptitudes à la gestion de leurs exploitations et s'intégrer par conséquent, dans une économie commerciale grâce à une formation et une orientation ayant pour objectif la prise de décisions en connaissance de cause. Telle était la perception de la vulgarisations agricole, depuis des années.

Aujourd'hui, les choses ont changé dans la mesure où avons-nous été contemporain pour percevoir ce changement, car la vulgarisation conduite autrefois selon une approche techniciste dans le cadre de la révolution verte des années 1950 s'est orientée progressivement vers des approches participatives impliquant pro-

fessionnels et institutionnels, à la fois. Elle a pris, à l'heure actuelle, une autre forme plus adaptées en fonction des politiques agricoles et rurales adoptées conduisant les systèmes de vulgarisation à évoluer en relation avec le contexte économique et social en vigueur et l'émergence de nouveaux besoins en matière d'information des communautés rurales et encore avec l'apparition de la notion du développement rural intégré, multidisciplinaire, global et durable.

Ainsi, toute la problématique qui se pose aujourd'hui est telle que les nouvelles mutations que connaît le monde agricole et rural ont induit une nouvelle perception et une orientation du mode d'intervention de la vulgarisation fondée sur la recherche de nouveaux paradigmes, de nouvelles méthodes et outils pour une formulation efficiente d'une politique de vulgarisation adaptée et élastique pour constituer un véritable instrument de développement en fonction de l'élasticité des politiques envisagées.

2. La vulgarisation : un instrument d'exécution des politiques agricoles :

Cependant et dans les entrailles de ces idées et au sens opérationnel, il est fortement admis qu'il n'est pas aisé de savoir précisément quand et comment utiliser la vulgarisation comme l'un des instru-

ments de mise en œuvre d'une politique agricole donnée, bien qu'il lui soit reconnu le pouvoir de faire prendre conscience des possibilités de pouvoir changer l'attraction exercée par les nouvelles connaissance et les avantages des mesures économique, technique ou juridique envisagées. Ceci dit, lorsque qu'une politique agricole vise à atteindre ses propres objectifs de développement socio-économique, la vulgarisation prend une importance cruciale en raison de son action mobilisatrice compte tenu de sa capacité d'organiser les acteurs, à établir les priorités, à préparer des plans et à favoriser, aux producteurs l'accès aux facilités, aux opportunités d'investissement et aux ressources.

Il va sans dire qu'un appareil de vulgarisation appartient souvent à une structure administrative, laquelle a une certaine logique interne qui lui est propre. Tout d'abord, le personnel est salarié et jouit d'une sécurité d'emploi. Le fonctionnaire n'a de comptes à rendre qu'à sa hiérarchie et son employeur. Une structure administrative, on le sait, se caractérise par une hiérarchie verticale. Horizontalement, elle est fractionnée en services, dont chacun traite une partie du problème général à partir duquel, des décisions sont prises.

Suite en page 9

Suite de la page 8

Les ressources sont affectées par le centre et les informations qui parviennent de la base accèdent difficilement au niveau de la pyramide. Cela confère à la vulgarisation la fonction de relais apte à permettre une circulation circulaire des informations entre les divers niveaux d'intervention.

L'on peut toutefois avancer qu'un service de vulgarisation a affaire à un grand nombre de situations et d'acteurs divers; ce qui rend difficile l'élaboration de règles uniformes. Ainsi, si l'on prend en considération ces aspects de sa logique interne, un service de vulgarisation doit être organisé à la base, décentralisé au maximum et fédérateur des instruments d'exécution de la politique agricole et rurale, en vigueur. Il doit être élastique et répondant au diverses sollicitations.

Dans ce contexte, nombre de mécanismes peuvent combler le fossé « gap » qui sépare parfois l'appareil administratif et le terrain. Le premier se fonde sur l'information et de sa collecte apte à aider la hiérarchie à prendre les décisions appropriées; le second consiste à entrevoir des contacts fréquents avec les producteurs de terrains parce qu'ils sont les premiers concernés en chef ; le troisième réside en l'engagement des organisations professionnelles à être de véritables représentants des producteurs et pas seulement de façade; le quatrième et de promouvoir la coordination interinstitutionnelle pour l'encadrement des producteurs .

Ce n'est donc qu'en 1985 qu'on procéda sérieusement à l'organisation de la vulgarisation conformément à la circulaire ministérielle 1055 du 31 décembre qui constitue le cadre de référence officiel ayant tenté de mettre en place un appareil pour prendre en charge les activités de vulgarisation. Cette circulaire a adopté une organisation basée sur une hiérarchie administrative dont la gestion est devenue lourde. Le Conseil national de la vulgarisation ne s'est réuni qu'une seule fois. Ce faisant, il était difficile de porter un jugement objectif sur l'appareil mis en place, pour plusieurs raisons, dont la plus plausible est celle liée au mode de gouvernance et de gestion du domaine agricole, au ours de cette période.

3. La vulgarisation agricole en Algérie : bref aperçu historique

En Algérie, et durant les premières années de l'indépendance, la vulgarisation a été délaissée au profit de l'encadrement administratif. Elle a été conduite principalement par les SAP (Sociétés Agricoles de Prévoyance), et est devenue à partir de 1967, lors de l'auto-gestion et de la révolution agraire, l'affaire de presque tous les opérateurs et fut alors confiée aux coopératives, aux établissements de formation, aux instituts de recherche-développement, etc. Mais en réalité; ses actions n'étaient menées que d'une façon sporadique. Certains projets menés alors avec l'appui de la coopération internationale n'ont pas dépassé le stade des études (IRAM. Projet technique de développement du carthame, FAO, etc.), du début des années 1970.

A cette époque, les quelques restructurations qu'a subies le secteur, la multiplication des intervenants et le changement fréquent de tutelle, n'ont pas permis l'émergence d'un système de vulgarisation performant. En effet la tutelle administrative de la vulgarisation à l'échelon central, a été assurée jusqu'en 1980 par la Direction



de l'enseignement agricole (DEA), à travers la Sous direction de la vulgarisation, sachant toutefois que l'organigramme publié dans le JORA du 31 Mai 1980, dote chacune des directions techniques du Ministère de l'agriculture, d'une Sous direction de la vulgarisation.

ment contribué au non atteinte des objectifs escomptés, d'autant que l'indisponibilité dans certaines zones, de mécanisation n'a pas permis la reproduction des progrès techniques capitalisés.

L'ENSEMBLE DE ES CONSIDÉRATIONS N'ONT PAS PERMIS D'INSTAURER UN SYSTÈME DE VULGARISATION FORTEMENT OPÉRATIONNEL

Cependant et à partir de 1987 (loi 87/19), le passage d'une économie planifiée à une économie de marché et ses corollaires en termes de responsabilité de libéralisation, d'autonomie, d'efficacité devait induire une réorganisation du secteur public agricole en entités de statuts (les EAC et les EAI) issues de la restructuration des domaines agricoles socialistes (DAS). Corrélativement, s'est apparu dans le secteur, un tissu énorme constitué de chambres d'agriculture, d'associations agricoles, d'entreprises agroalimentaires et divers partenaires œuvrant dans les domaines de la vulgarisation, de l'appui technique et de l'assistance à la production à travers la fourniture d'offres et de services.

C'est ainsi que des besoins nouveaux, la modification des systèmes de production, in extenso, toute démarche envisagée par le producteur fait référence nécessairement à une approche monétaire et économique à toute l'activité entreprise. Au delà des faits, cette réorganisation du secteur agricole ne pouvait s'accommoder à un système de vulgarisation à caractère administratif tel qu'a été établi en 1985 en réponse à une économie planifiée car fonctionnant sur des logiques inconciliables. Cette perception a conduit, au début années 1990, les pouvoirs publics à réadapter, vaille que vaille, le Système national de vulgarisation agricole avec implication des chambres d'agriculture (chambre nationale et chambres de wilaya) qui viennent, à l'époque d'être créées.

Faudrait-il mentionner que

sur le plan structurel, c'est la direction de la Formation, de la recherche et de la vulgarisation (DFRV), une structure de l'administration centrale du Ministère de l'Agriculture qui remonte à la fin des années 1980, qu'a été chargée d'élaborer la politique nationale de vulgarisation via sa sous direction de la vulgarisation en s'appuyant sur son réseau d'agents communaux de vulgarisation (ACV) alors au nombre de 1600 selon le Ministère, répartis à travers le territoire national en synergie avec le maillage des instituts techniques spécialisés. En concomitance, fut créée, en février 1989, ce qu'est appelé « le cours permanent en méthodologie de vulgarisation » destiné au vulgarisateurs avec lancement en parallèle de programmes de vulgarisation de masse de concert avec la télévision et les radios.

La DFRV fut reconvertie en Direction de la vulgarisation et des institutions rurales (DVIR) créée à la suite de la réorganisation structurelle de l'administration centrale du Ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP), en vertu du décret exécutif 90-12 du 1er janvier 1990. Au ours de la même période, on revient à la dénomination DFRV avec la création de l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA) en 1995, chargé de la mise en œuvre des programmes de vulgarisation à travers le réseau de vulgarisateurs réduit à 1245 vulgarisateurs dont leur dote de statut en 1996..

Cependant et dans la phase transitoire, et afin de garantir la mise en place d'une organisation adaptée, il a été retenu comme principe, pour le moyen terme, d'attribuer à la vulgarisation, une mission de service publique, dont le financement est assurée principalement par l'Etat, puis donner une dynamique à la fonction vulgarisation par l'émergence d'une structure nationale de pilotage avec une plus grande implication de la profession agricole. Dans les faits et eu égard aux profonds réaménagements des structures agricoles, le long des années 1990 au début des années 2000, il n'en restait qu'un segment du

dispositif de vulgarisation et l'appareil mis en place commence graduellement à s'effriter du aux mutations qu'a connues le secteur et l'émergence de structures agricoles et paragrifiques privés qui recrutent leurs propres agents de vulgarisation. Plus tard en 2008, fut opéré un recentrage de la stratégie de la vulgarisation en réponse aux programmes de la politique du renouveau agricole et rural opérée à travers : i), sur le plan structurel, le renforcement de ses capacités d'intervention par le réajustement du système de vulgarisation en s'appuyant sur une approche intégrée incluant les divers acteurs dans la mise en œuvre de ses activités en liaison avec la profession agricole en tant que clientèle des services et des offres de la vulgarisation et ii), sur le plan statutaire, révision du statut des vulgarisateurs, induit par les dispositions du décret n° 08-286 du 17 septembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques da l'administration chargée de l'agriculture; Tandis que sur le plan opérationnel, la politique de vulgarisation a été axée tout particulièrement sur (i) la planification et la gestion des programmes d'actions de proximité à travers l'application des méthodes couramment usitées (méthodes individuelles et de groupes) conduites par le réseau de vulgarisateurs, des agents relevant des structures de recherche-développement, des facilitateurs des projets de proximité du développement rural intégré (PPDRI), (ii), la réalisation de programmes de vulgarisation de masse de concert avec les médias (télévision et radios) ; (iii), la production et la diffusion de supports scriptovisuels; (iv), le suivi évaluation des activités de vulgarisation pour garantir leur adéquation avec les besoins exprimés par les bénéficiaires. Depuis, la vulgarisation continue de réaliser ses programmes en dépit des nombreuses difficultés avec encore réduction de ses agents ne dépassant pas 750 selon le recensement effectué en 2019 par la DFRV.

A suivre